



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NO 2025-755 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 582 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES INTERVENTIONS DANS LES BASSINS VERSANTS D'UN LAC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le règlement no 2025-755 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 582 afin d'assujettir certaines interventions dans les bassins versants d'un lac.

Le but de ce règlement est d'assujettir certaines interventions dans les bassins versants d'un lac. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides, en date du 22 décembre 2025.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 janvier 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque

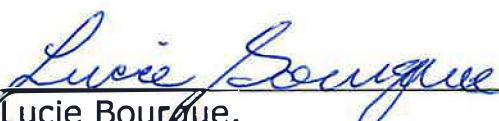
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 8 janvier 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 janvier 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque,

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe